

2015



L'OBSERVATOIRE TECHNICO-ECONOMIQUE VEAUX DE BOUCHERIE

**ENQUETE REALISEE AUPRES DES PRODUCTEURS DE
BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE**



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
BRETAGNE



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
PAYS DE LA LOIRE

SOMMAIRE

Edito	3
Preamble.....	3
1 La presentation de l'échantillon	4
1.1 L'origine géographique.....	4
1.2 La typologie des exploitations et caractéristiques des producteurs	5
1.3 Le parc bâtiments et équipements	7
2 Les résultats.....	9
2.1 Les pratiques d'élevage	9
2.2 Les prestations.....	12
2.3 Les aides PAC	16
2.4 Les charges	17
2.5 Les investissements.....	20
2.6 Les résultats économiques	22
3 Le travail en atelier veaux de boucherie	27
4 Contacts régionaux	32

Comment citer ce document ?

Bertrand GALISSON, Aurélie PAROIS, octobre 2015. Observatoire technico-économique veaux de boucherie. Synthèse d'enquêtes. Chambres d'agriculture de Bretagne et des Pays de la Loire, 32 pages.

**Toute utilisation (document, article, diaporama, ...) doit faire l'objet d'une autorisation des
Chambres d'Agriculture.**

Mots clés :

Veaux de boucherie, observatoire, typologie d'exploitations, équipements, pratiques d'élevage, prestations, charges, résultats économiques, bilan travail.

Où trouver ce document ?

Site de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne – rubrique Elevage/Veaux de boucherie :
<http://www.synagri.com/synagri/etudes-et-references-veaux-de-boucherie>

Site de la Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire– rubrique Elevage/Veaux de boucherie :
<http://www.paysdelaloire.chambagri.fr/menu/elevage/veaux-de-boucherie/filiere-veaux-de-boucherie>

L'année 2014 est marquée par une nouvelle baisse de la production française de veaux de boucherie de 1% en volume après celle plus conséquente de 2013 (-3,5%). Cette tendance se prolonge en 2015 avec un repli de 2% de la production sur les 7 premiers mois. Le nombre de vaches laitières s'étoffant un peu ainsi que les naissances laitières, le taux de prélèvement de la filière veaux de boucherie sur le cheptel laitier est passé de 39% en 2013 à 37% en 2014. Ce sont 1,34 millions de veaux qui ont été abattus en 2014 en France. Les effets de la crise économique et le différentiel de prix avec les autres viandes ont encore conduit à une moindre consommation de viande veau. Cela s'est traduit par une diminution des mises en place. La filière enregistre une hausse régulière des poids de carcasse de près de 1 Kg par an depuis 2000 pour atteindre 141 kg en 2014.

L'observatoire technico-économique Bretagne-Pays de la Loire compte 81 ateliers et représente un potentiel de production égal à 10 % de la production des deux régions. La quasi-totalité des opérateurs des deux régions est représentée dans l'échantillon d'élevages.

Les résultats confirment une amélioration de 10 € par veau de la prestation payée aux producteurs (98€/veau) mais avec un allongement de la durée d'élevage de 2 jours en moyenne. Avec l'application de la réforme PAC, un certain nombre d'opérateurs a modifié en 2015 le contrat en incluant une compensation variable. Au niveau des investissements, un éleveur sur deux a modifié ses équipements, le plus souvent un silo ou des auges. L'analyse des bilans travail fait ressortir un temps de travail annuel de 5 h 54 par place avec des écarts de temps passé entre éleveurs et avec un temps de travail annuel moyen de 1800 heures pour 1 travailleur et 323 places.

L'analyse des nombreuses données de l'observatoire permet à chaque producteur de situer son élevage par rapport aux autres et d'affiner son diagnostic pour envisager des marges de progrès.

Catherine DEBROIZE et Bernard GODET

Responsables des comités de pilotage Bretagne et Pays de la Loire

 **PREAMBULE**

Cet observatoire créé sur l'initiative des éleveurs de veaux de boucherie en 2009 en Bretagne et en 2014 en Pays de La Loire permet de disposer de références issues des élevages sur le fonctionnement et les résultats technico économiques.

Les Chambres d'Agriculture de Bretagne et des Pays de la Loire assurent l'animation du dispositif, la collecte et le traitement des données. Les données présentées dans ce document sont la propriété des Chambres d'agriculture de Bretagne et des Pays de la Loire. Les éleveurs de l'observatoire sont volontaires. Les résultats sont publiés de façon anonyme. Ils concernent les lots vendus sur l'année précédant l'enquête. Tous les participants ont en avant-première les résultats de l'observatoire avant une diffusion plus large.

Pour les deux régions, l'observatoire bénéficie du soutien financier du ministère de l'alimentation de l'agriculture et de la pêche au travers la contribution financière du compte d'affectation développement agricole et rural ».

Nous remercions tous les éleveurs qui ont accepté de participer à l'observatoire et dont les résultats sont analysés dans ce document.

1 LA PRESENTATION DE L'ÉCHANTILLON

1.1 L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE

Cette année, 81 producteurs de veaux de boucherie participent à l'observatoire veaux de boucherie. La répartition géographique de notre échantillon évolue à la marge par rapport à l'année dernière ; le nombre de producteurs suivi est quasi identique entre les 2 régions. L'échantillon représente 26 145 places, soit 10 % de la production Bretagne-Pays de la Loire et 3,5% de la production nationale.

Graphique 1 : Localisation des élevages de l'observatoire veaux de boucherie Bretagne-Pays de la Loire

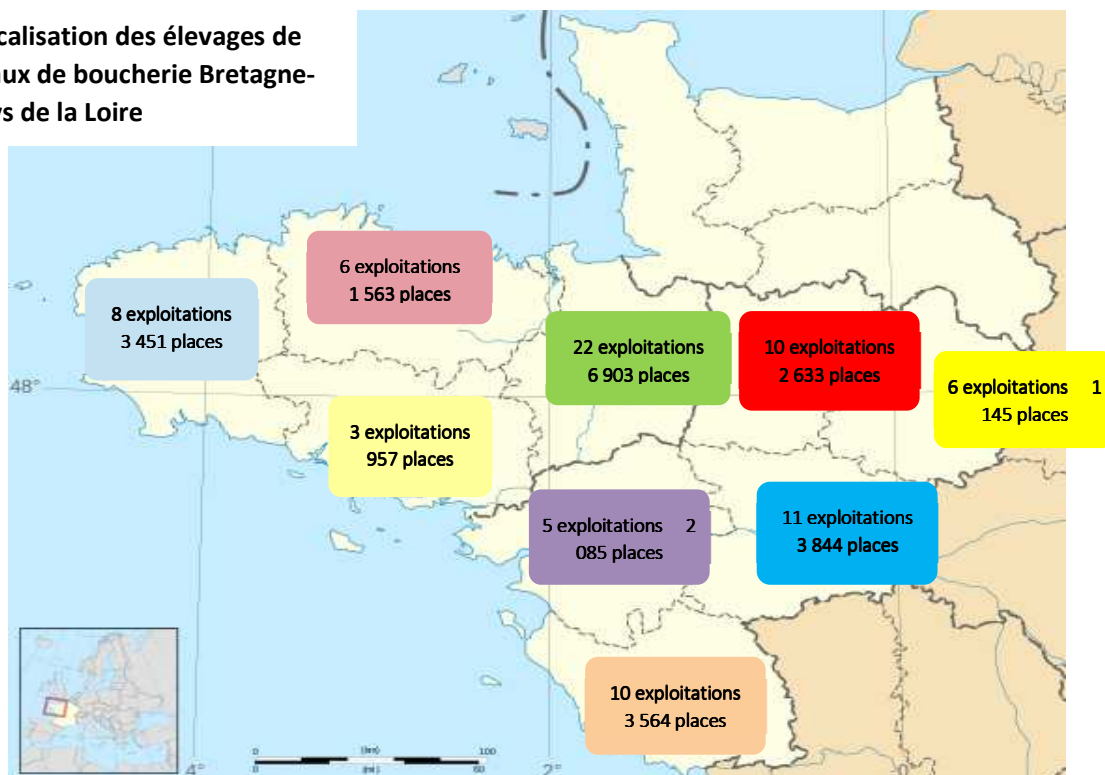


Tableau 1 : Poids de l'observatoire veaux de boucherie par rapport à la production réelle

	ECHANTILLON		PRODUCTION REELLE (*)		Représentation de l'échantillon	
	Nombre de producteurs	Nombre de places	Nombre de producteurs	Nombre de veaux	Nombre de producteurs	Nombre de places
Côtes d'Armor	6	1 563	162	80 700	3%	3%
Finistère	8	3 451	71	36 100	11%	14%
Ille-et-Vilaine	22	6 903	263	132 000	8%	9%
Morbihan	3	957	76	33 100	3%	3%
BRETAGNE	39	12 874	572	282 000	6%	7%
Loire-Atlantique	5	2 085	57	29 550	9%	13%
Maine-et-Loire	11	3 844	124	73 820	8%	12%
Mayenne	10	2 633	116	47 050	9%	11%
Sarthe	6	1 145	40	17 200	12%	7%
Vendée	10	3 564	80	44 600	12%	14%
PAYS DE LA LOIRE	42	13 271	418	212 225	10%	12%

(Source : ARSOE Bretagne et Typologie des exploitations veaux de boucherie en Pays de la Loire)

(*) Bretagne : Données 2013 – ateliers ayant fait rentrer plus de 120 veaux de boucherie et Pays de la Loire : Données RA et BDNI 2010 – ateliers produisant plus de 150 veaux de boucherie

1.2 LA TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS ET CARACTERISTIQUES DES PRODUCTEURS

L'échantillon évolue légèrement par rapport à l'année dernière avec un recrutement d'élevages spécialisés (avec ou sans cultures) : + 7 producteurs. Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques par typologie d'exploitations :

Tableau 2 : Typologie des exploitations

Producteurs veaux de boucherie :	Part de l'échantillon enquêté	Nombre de places	UTH totale	SAU (ha)	Autres
SPECIALISES	8 soit 9%	379	1,1	2	
Avec CULTURES	22 soit 27%	439	1,5	44	
Avec atelier LAIT	23 soit 28%	221	2,4	83	483 000 L
Avec atelier VIANDE	18 soit 22 %	280	1,8	77	58 VA
Avec atelier VOLAILLES	4 soit 4%	349	2,5	64	1400 m ²
MIXTE	6 soit 7%	/	/	/	/

Par rapport à la précédente enquête, les exploitations veaux de boucherie avec un atelier viande sont stables en terme de surfaces, places de veaux et nombre de vaches. En revanche, pour les exploitations veaux avec un atelier lait, le volume de lait produit par exploitation augmente.

Les intégrateurs

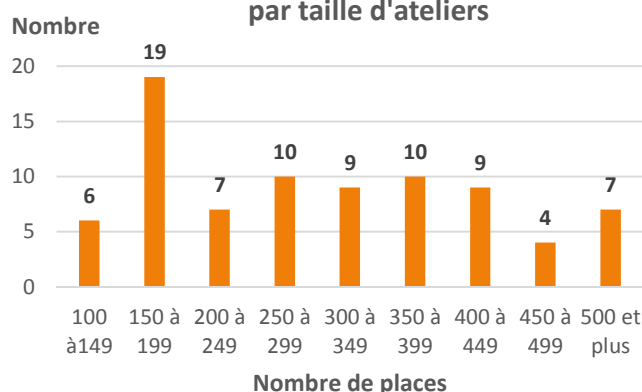
La quasi-totalité des intégrateurs et organisations de producteurs est représentée dans l'observatoire : CEVAP, Chapin, Denkvit, Ouest Elevage, Sevo, SVA, Vandrie et VTB-Serval. **85 %** des éleveurs enquêtés ont un **contrat**. Les élevages anciennement Tendriade et Sobeval ont signé début 2014 un contrat avec le groupe Vandrie sur 3 bandes. NB : le contrat type national est de 3 bandes et l'accord interprofessionnel VeauLoire relatif aux nouveaux et aux reprises d'ateliers éligibles au PMBE (signé en 2011) prévoit un contrat 10 bandes ou 5 ans pour les ateliers bénéficiaires. Plusieurs intégrateurs proposent des contrats longue durée (Exemples : Vandrie → 4 contrats de 3 bandes ; Serval → 5 contrats de 3 bandes).

Taille des ateliers

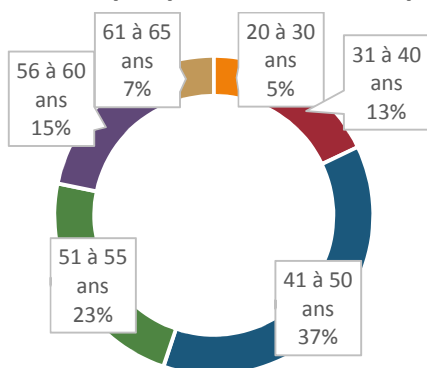
La taille moyenne de l'échantillon enquêté passe de 312 à **323 places** (Bretagne : 330 places et Pays de la Loire : 316 places). Pour comparaison, la taille moyenne est de 250 places pour l'ensemble des élevages bretons et 255 places pour l'ensemble des élevages des Pays de la Loire.

Un producteur a fait le choix d'une baisse de places. Quant à 3 autres producteurs, ils augmentent la taille de leur atelier mais de façon limitée (+8, + 20 et + 27 places).

Graphique 2 : Répartition des élevages par taille d'ateliers



Graphique 3 : Profil des producteurs de veaux de boucherie



L'âge indiqué ici correspond à l'âge du responsable de l'atelier veaux de boucherie. Les producteurs de plus de 55 ans représentent 22 % des producteurs de l'observatoire. Le départ en retraite de cette personne ne signifiera pas pour autant arrêt de l'atelier car il pourra être continué par les autres associés présents ou repris par un nouvel associé. Le renouvellement des producteurs est une préoccupation cruciale pour la filière.

Productivité du travail

Chaque producteur enquêté a affecté un nombre d'UTH à l'atelier veaux de boucherie. Dans notre observatoire, la productivité du travail, c'est-à-dire le nombre de places ramené par UTH, est en moyenne de **325 places/UTH**.

Tableau 3 : La productivité du travail

	MOY	¼ supérieur	¼ inférieur
Nombre de places/UTH	325	437	210

Les facteurs expliquant les écarts peuvent être : la taille de l'atelier veaux, les aspirations des producteurs, le nombre d'UTH total, la présence d'autres ateliers (cf. tableau n°4), la configuration des bâtiments, le type de distribution des aliments (lacté et fibreux), la délégation des tâches.

Dans notre échantillon, il y a 7 exploitations employant de la main d'œuvre salariée pour l'atelier veaux de boucherie : en moyenne 0,8 UTH (de 0,5 à 1,9 UTH). Cette main d'œuvre est le plus souvent complémentaire de main d'œuvre familiale.

Tableau 4 : Typologie des exploitations et productivité du travail

Producteurs veaux de boucherie :	Nombre de places	UTH totale	UTH VB	PRODUCTIVITE Places/UTH VB
SPECIALISES	379	1,1	1,1	359
Avec CULTURES	439	1,5	1,3	353
Avec atelier LAIT	221	2,4	0,8	301
Avec atelier VIANDE	280	1,8	1	313
Avec atelier VOLAILLES	349	2,5	1,2	288
MIXTE	/	/	/	/

Les producteurs spécialisés et ceux avec des cultures ont une productivité du travail supérieure : ils représentent 50% du groupe « ¼ supérieur ».

1.3 LE PARC BATIMENTS ET EQUIPEMENTS

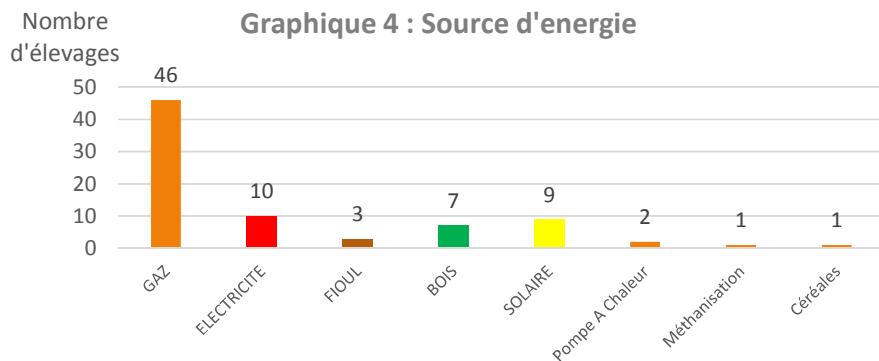
Type de bâtiments

Sur l'ensemble des 100 bâtiments analysés, **74 % sont en dur et 26 % sont des tunnels.**



Type d'énergie utilisée pour chauffer l'eau

Dans l'observatoire, le gaz est la principale source d'énergie utilisée, suivi par l'électricité. Le solaire se développe avec le plus souvent un appoint fioul.



Les équipements d'élevage

Au niveau des équipements d'élevage, peu de modifications avaient été réalisées depuis la mise aux normes « bien-être » au début des années 2000. Depuis, les pratiques d'élevage ont énormément évolué avec notamment une hausse des quantités d'aliment fibreux (cf. partie 2.1). **L'enquête de cette année fait ressortir de nombreuses évolutions en matière d'équipement :**

- **Les types d'équipements pour distribuer le lait et l'aliment fibreux :** le tableau n°5 présente en colonne les équipements pour distribuer l'aliment fibreux et en ligne les équipements pour distribuer le lait. Chaque cellule correspond au *croisement* des 2 équipements. **Le tableau fait ressortir de nombreux investissements dans les auges** (cf partie 2.5), ce qui se traduit par :
 - Une baisse de la prédominance du système classique seau pour distribuer le lait, qui était majoritaire à 77% dans l'enquête précédente devant les auges (17%). L'écart se resserre : les auges représentent désormais **41 %** des équipements pour le lait
 - une nouvelle prédominance du système auge pour distribuer l'aliment fibreux : **61%** dans cette enquête contre 25 % dans l'enquête précédente

Avec le système classique seau pour le lait (**48 %**), l'aliment fibreux est distribué au nourrisseur dans 40 % des cas, à l'auge (31%) et aux seaux (26%). Avec le système auge pour le lait (**41 %**), l'aliment fibreux est logiquement distribué à l'auge (98%).

Tableau 5 : Type d'équipements pour distribuer le plan d'alimentation

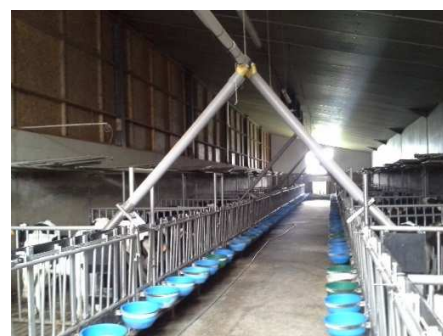
ALIMENT FIBREUX	SEAU	NOURRISEUR	AUGE	MIXTE	TOTAL (colonne B)
ALIMENT LACTE					
DAL		66 %	34 %		7 %
SEAU	26 %	40 %	31 %	2 %	48 %
AUGE		2 %	98 %		41 %
MIXTE					1 %
TOTAL (ligne A)	12 %	24 %	61 %	1 %	



- **Les silos de stockage de l'aliment fibreux** : de 42% d'élevages équipés de silo dans l'enquête précédente, on passe à 72%. Pour ces élevages, la moitié a également une reprise mécanique pour acheminer l'aliment fibreux du silo vers le bâtiment.
- **La distribution de l'aliment fibreux** : la distribution reste majoritairement manuelle (69%) mais quelques élevages ont mécanisé la distribution par différents équipements présentés dans le tableau n°6 :

Tableau 6 : équipements pour distribuer l'aliment fibreux

	Nombre d'élevages
Chaîne à pastilles ou vis à spires	13
Chariot automoteur	7
Robot d'alimentation au sol	1



- **La distribution du lait**: près de deux tiers des producteurs distribuent manuellement le lait (avec canne à lait classique avec ou sans volucompteur). L'autre tiers des producteurs a investi dans des pistolets WIFI. Un seul élevage a une distribution automatisée du lait.



2 LES RESULTATS

L'analyse ci-après est réalisée au regard des résultats de **200 lots**, représentant près de **43 000 veaux abattus** : 77% en 2014 et 23% en 2015. Au niveau du type racial, 53% sont des lots Holstein (lots avec plus de 80 % de veaux holstein), 27% des lots Croisés (lots avec plus de 80 % de veaux croisés) et 20% des lots mixtes (holstein, croisés, montbéliards, normands).

2.1 LES PRATIQUES D'ELEVAGE

La durée d'élevage s'allonge

La durée d'élevage continue d'augmenter. Elle est passée de 162 jours en moyenne (source : observatoire Bretagne-Pays de la Loire 2014) à **164 jours** avec seulement 30% des lots à moins de 160 jours contre 46% en 2013. Les lots à plus de 170 jours représentent un quart des lots avec des extrêmes à 188 jours. **Les lots Holstein sortent en moyenne à 167 jours et les lots Croisés à 155 jours.**

Tableau 7 : Répartition de la durée d'élevage

Durée d'engraissement en jours	142 à 149	150 à 159	160 à 169	170 à 179	> 179
Nombre de lots	24	35	85	45	3

La durée du vide du bâtiment

La durée du vide du bâtiment (*date d'entrée du nouveau lot – date de sortie du dernier lot*) est en moyenne de **32 jours** : 34 jours pour les lots Holstein et 28 jours pour les lots Croisés.

Tableau 8 : Répartition de la durée du vide du bâtiment

Durée du vide en jours	< 21	22 à 28	29 à 35	>35
Nombre de lots	23	24	24	27

Rotation

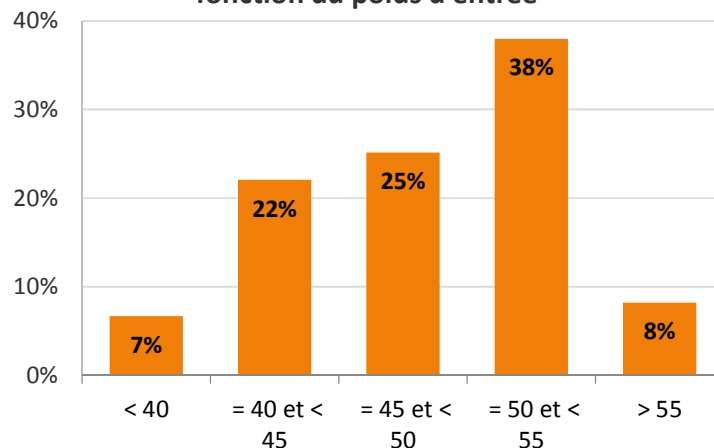
En partant sur une durée de présence de 164 jours et une durée de vide du bâtiment de 32 jours, on obtient une rotation de **1,9 bande/an** ($365 \text{ jrs} / (196=164+32)$).

Poids d'entrée des lots : une grande variabilité

L'écart de poids d'entrée est important. Il varie de 37 kg à 67 kg (soit 3 à 4 semaines d'écart d'âge à l'entrée) pour une moyenne de **48 kg**. Deux tiers des lots ont un poids d'entrée entre 45 et 55 kg. Les lots très légers (inférieurs à 40 kg) sont peu nombreux (7%) et concernent essentiellement des veaux Holstein.

Par type racial, les lots de veaux **Holstein** rentrent en moyenne à **46 kg** avec un écart de 18 kg et les lots de veaux **croisés** à **53 kg** avec un écart de 25 kg d'écart.

Graphique 5 : Répartition des lots en fonction du poids d'entrée



Depuis l'automne 2014, l'application stricte de la réglementation bien-être de 1994 obligeant les veaux de moins de 2 semaines à être sur litière se traduit dans les ateliers de veaux de boucherie par la mise en place de veaux âgés de plus de 14 jours. Toutefois dans cette enquête 2015, les lots avec un poids faible sont encore aussi nombreux que les années précédentes.

Les plans d'alimentation

Depuis quelques années et l'arrivée des directives sur le bien-être, la part d'aliment fibreux dans l'alimentation des veaux de boucherie a tendance à augmenter comme l'indique le tableau n°9 :

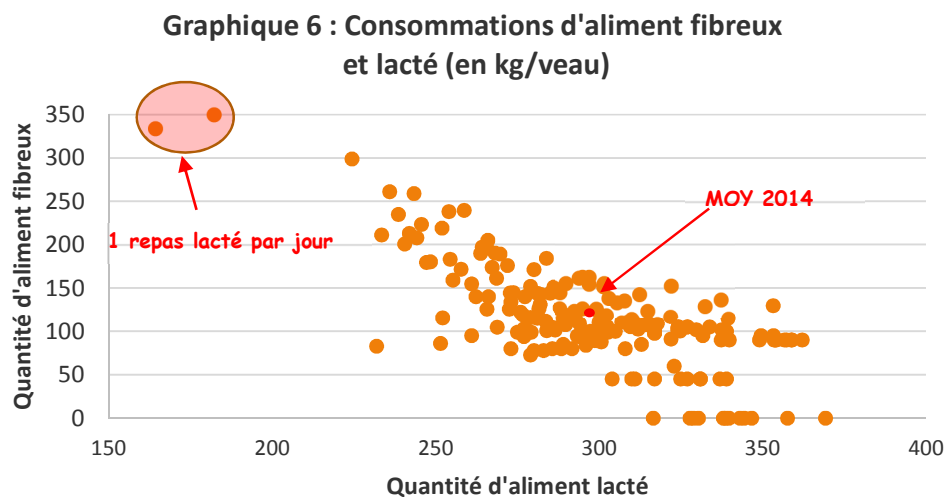
Tableau 9 : Evolution de la quantité d'aliment fibreux distribuée

Année	2010	2011	2012	2013	2014
Kg d'aliment fibreux Par veau sorti	50	80	110	120	125

En 2014, la consommation d'aliment fibreux continue sa progression et se situe à 125 kg, elle n'était que de 50 kg en 2010. Quant à **la consommation d'aliment lacté**, elle se situe à **295 kg par veau sorti**.

En fonction des stratégies des **entreprises**, les plans pour l'aliment fibreux varient de **70 à 190 kg/veau sorti**. Au niveau type racial, les lots Holstein consomment plus d'aliment fibreux que les lots croisés (136 kg contre 81 kg) avec des quantités d'aliments lactés proches (295 kg contre 299 kg).

Les consommations d'aliment lacté et fibreux sont liées même si on peut observer de gros écarts de consommation d'aliment lacté pour une même quantité d'aliment fibreux.



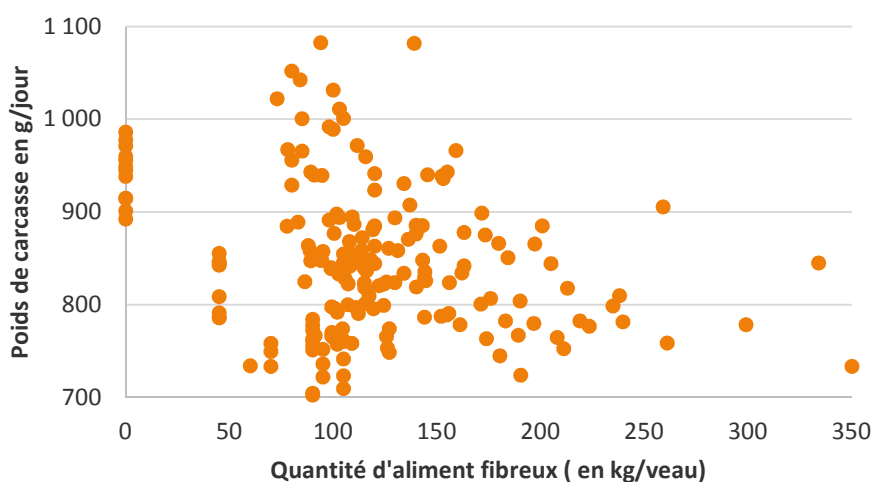
Enfin, dans cette enquête, nous avons relevé les quantités de **paille** distribuées par veau : en moyenne, un veau en consomme **5 kg** sur toute la période d'engraissement (pour le ¼ supérieur : 13 kg/veau). Cette paille est rajoutée à la paille que peut déjà contenir l'aliment fibreux (souvent autour de 4%). Cette disparité pose des questions sur la stratégie des entreprises par rapport à la place de la paille dans le plan d'alimentation et sur les équipements des producteurs pour distribuer cette paille.

Quel impact de l'aliment fibreux sur les performances techniques ?

Du fait des nouvelles pratiques d'alimentation (apport important d'aliment fibreux), les producteurs s'interrogent sur les conséquences en termes de performances d'engraissement. Face à la variabilité des rendements carcasse utilisés dans les bilans de lot, le raisonnement n'est pas fait en utilisant le GMQ mais avec le poids de carcasse par jour de présence, critère plus pertinent.

Ce poids de carcasse par jour de présence est en **moyenne de 845 g** pour l'ensemble des lots (138 kg en 164 jours). Ce critère varie de 700 g à 1100 g soit un niveau très élevé. Par comparaison avec l'année dernière, le poids de carcasse par jour augmente : + 13 g/jour. Pour les lots consommant autour de 100 kg d'aliment fibreux, on observe une grande variabilité. Au-dessus d'une consommation de 150 kg d'aliment fibreux/veau, le poids de carcasse par jour ne dépasse pas 900 g/jour. D'autres facteurs de production influent sur cette performance, citons : le type racial, le poids d'entrée, la durée d'engraissement, la quantité et la composition de l'aliment lacté, la composition de l'aliment fibreux.

Graphique 7 : Consommations d'aliment fibreux et poids de carcasse par jour



2.2 LES PRESTATIONS

Les critères de rémunération des différents intégrateurs

Les critères pour calculer les prestations sont nombreux, identiques ou différents selon les intégrateurs. Leur pondération dans la prestation finale est également propre à chaque entreprise (cf. tableau n°10). Certaines entreprises proposent des acomptes, d'autres donnent un forfait puis un complément en fonction des résultats, ...

Tableau 10 : Critères entrant dans le calcul de la prestation

Critères	Mini - Maxi
Fixe (<i>forfait par veau, taux plein/taux vide</i>)	20 à 126
Prime journalière/prime de travail (<i>montant en fonction durée d'élevage</i>)	1 à 66
IC	-5 à 46
Taux de mortalité	-1 à -10
GMQ	0 à + 55
Couleur	-5 à +7
Plus-value Qualité	2
Prime vrac	1 à 10
Compensation PAC	2 à 4

Des écarts importants de prestation par veau sorti

L'analyse ci-après est basée sur la « prestation TOTALE » dont prime vrac, ce qui constitue une évolution par rapport à la présentation de l'année dernière où la prime vrac n'était pas intégrée à la prestation lot (cf. observatoire 2014 – tableau 11). Ci-après 2 dénominations :

- Prestation « **ELEVAGE** » : prestation moyenne de l'ensemble des lots d'un producteur sur l'année précédant l'enquête
- Et Prestation « **LOT** » : prestation de chacun des 200 lots analysés

Tableau 11 : Montants des prestations « élevage »

Si en **moyenne « élevage »**, la prestation est de **98 € par veau sorti**, elle s'échelonne de 73 € à 121 €. Elle correspond à un produit de 0,60 € par veau sorti et par jour et varie de 0,50 € à 0,76 €. Les meilleures prestations s'obtiennent avec des poids de carcasse par jour de présence identiques. Pour le

PRESTATION PAR VEAU	¼ inférieur	Moyenne ELEVAGE	¼ supérieur
Montant €/veau sorti	84	98	112
Prestation en €/veau/jour	0,52	0,60	0,68
Durée d'élevage en jours	161	163	165
Poids entrée en kg vif	50	49	47
Poids carcasse en kg	136	138	142
Poids carcasse en g/jour de présence	850	847	855
% de veaux holstein	40	52	67

¼ supérieur, les animaux sont présents 2 jours de plus et sont abattus un peu plus lourds comme le montre le tableau n°11. Le ¼ supérieur est composé de 67% de lots Holstein et le ¼ inférieur de 40% de lots Holstein. Les lots Holstein obtiennent une prestation moyenne de 98 €/veau contre 89 €/veau pour les croisés pour une durée de présence de 8 jours de plus.

A noter que certains intégrateurs ont modifié leurs grilles de rémunération entre 2014 et 2015. En analysant les prestations des lots par année, on obtient une prestation moyenne « lot » de **93 €/veau sorti en 2014** et **106 €/veau sorti en 2015**, soit une augmentation de 13 €/veau sorti.

➤ LA MORTALITE

La mortalité pèse sur la prestation globale

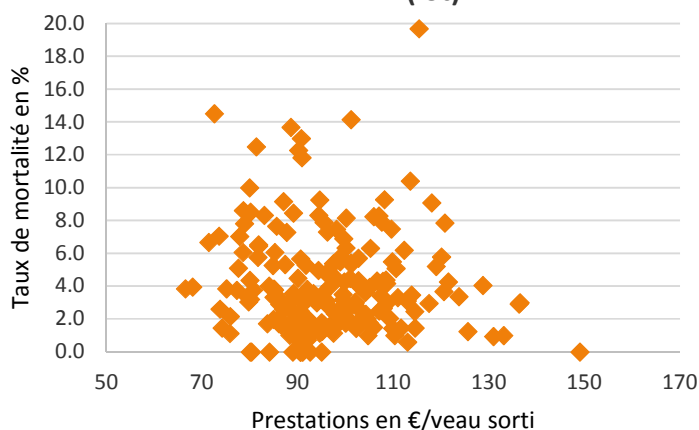
Tableau 12 : taux de mortalité et prestations « lot »

En moyenne, le taux de mortalité des lots est de **4,3%**, ce qui est assez élevé (3,5% en 2014). Les élevages avec le plus de mortalité sont à plus de 9% de veaux morts par lot contre 6,9% l'année dernière. La prise en charge éventuelle de veaux garantis permet de réduire l'incidence du taux de mortalité sur la prestation pour l'éleveur (12,5% des veaux morts sont « garantis »).

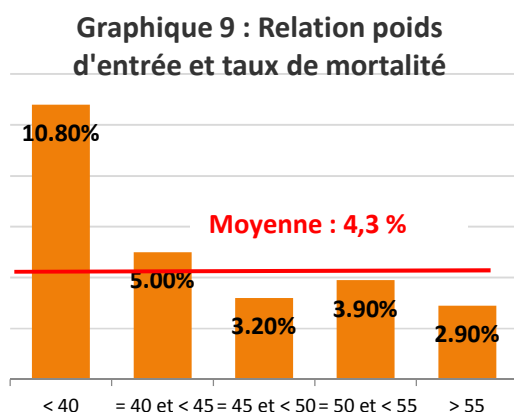
TRI SUR LA MORTALITE	¼ inférieur	Moyenne LOTS	¼ supérieur
Taux de mortalité de la bande	1%	4,3%	9,2%
Prestation en €/veau sorti	98	96	92
Prestation en €/veau entré	97	92	84

En triant les élevages sur le taux de mortalité, on s'aperçoit que l'incidence mortalité a un impact sur la prestation par veau sorti. En cas de forte mortalité, le montant total de prestation est diminué puisque le nombre de veaux sortis est plus faible. Pour mesurer l'incidence, la prestation au veau entré (prestation totale divisée par le nombre de veaux entrés) montre un écart de 8 € par veau entré entre les lots à forte mortalité et la moyenne. Pour une bande de 323 veaux, cela représente 2 600 € par lot et un manque à gagner de 16 € par jour.

Graphique 8 : Prestations et taux de mortalité (lot)



Plus de mortalité avec des poids d'entrée légers



Les lots plus légers enregistrent en moyenne plus de mortalité mais avec des écarts importants entre lots. Les lots de moins de 45 kg ont une mortalité deux fois plus élevée que les lots de veaux à plus de 50 kg (6,3 % contre 3,2%).

En complément, il serait intéressant d'analyser la morbidité et la fréquence de soins qui ont une répercussion sur le travail de l'éleveur et le montant des frais vétérinaires.

La centaine de lots **Holstein** avec un poids moyen de **46 kg** enregistre un taux de mortalité moyen de **4,6%** et les lots **croisés** avec un poids d'entrée de **53 kg** ont un taux de mortalité de **4,2%**.

➤ LES PERFORMANCES D'ENGRASSEMENT

Plus de poids de carcasse et plus de prestation

Le tri sur les poids de carcasse montre un écart de 20 kg entre les extrêmes, qui s'explique par un poids d'entrée supérieur et un meilleur poids de carcasse par jour (+160 g/jour). Dans les lots lourds, près de 80 % des veaux sont de type croisés ou mixtes.

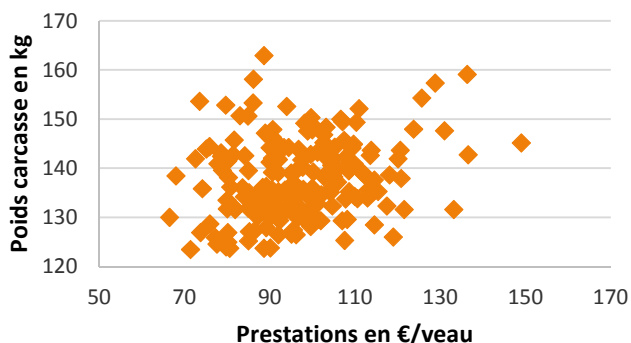
Les lots Holstein sortent avec un poids de carcasse de 135 kg, soit 7 kg de moins que les lots croisés (142 kg) et réalisent un poids de carcasse par jour de 814 g contre 923 g pour les croisés.

Les lots les plus lourds réalisent une prestation supérieure de 9 € par veau sorti par rapport aux lots les plus légers (cf. tableau 13 et graphique 10).

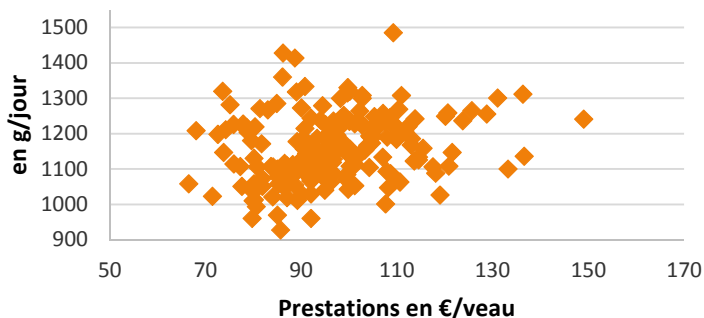
Tableau 13 : Poids de carcasse et prestations « lot »

TRI SUR LE POIDS DE CARCASSE	¼ inférieur	Moyenne LOTS	¼ supérieur
Poids de carcasse en kgc	128	137	148
Prestation en €/veau	91	96	100
Durée d'élevage en jours	165	163	159
GMQ en g/j	1071	1158	1263
Poids de carcasse en g par jour d'élevage	777	845	939
Poids d'entrée en kg vif	45	48	53
% lots Holstein	62 %	52 %	22 %

Graphique 10 : Prestations et Poids carcasse



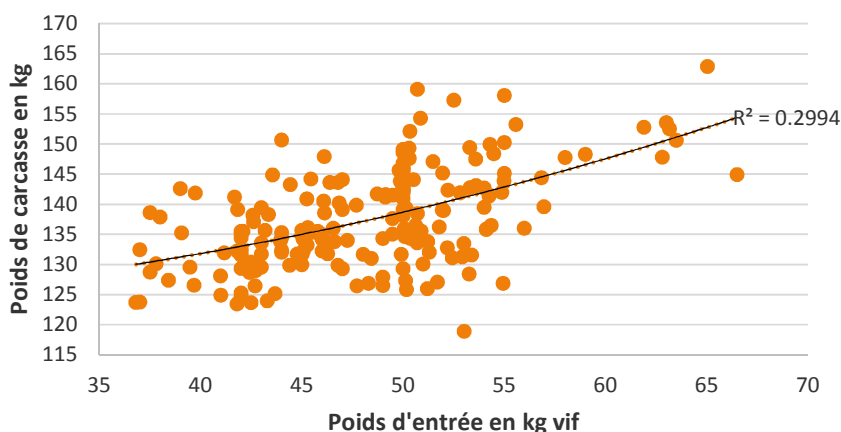
Graphique 11 : Prestations et Poids de carcasse par jour



Lien entre poids d'entrée et poids de carcasse

Les lots de moins de 45 kg ont des poids de carcasse qui plafonnent à 140-145 kg maximum. A l'inverse, les lots plus lourds à l'entrée sortent plus lourds en carcasse avec des animaux différents pour des marchés différents. L'écart entre les extrêmes est de 8 kg vif à la mise en place et de 10 kg de carcasse à l'abattage.

Graphique 12 : Lien entre Poids de carcasse et poids d'entrée



➤ LES AIDES AUX INVESTISSEMENTS

Certaines entreprises aident au financement des investissements (auges, silos, équipements pour distribuer l'aliment fibreux, ...) ou pour la création ou l'extension de place. Ce soutien financier n'est pas versé sous forme de prestations mais sous forme d'aides, cela permet de diminuer l'annuité et ainsi d'améliorer le revenu disponible.

Tableau 14 : Deux exemples d'aides

	AIDES VERSEES	DUREE	TAUX	Gain par place
Equipement en auges	12 €/place	7 ans	2,5 %	2,7 €/place
Création de places	100 €/place	12 ans	3,5 %	10 €/place

2.3 LES AIDES PAC

La nouvelle réforme de la PAC, qui introduit la convergence des DPU, l'aide verte et le paiement redistributif, commence à s'appliquer en cette année 2015.

Les producteurs spécialisés sans terres ont dû trouver quelques ha, voire quelques ares pour activer leur nouvelle aide, le Droit à Paiement de Base ou DPB.

Le tableau n°15 ci-dessous rappelle l'évolution de la perte des aides PAC de 2014 à 2019

Tableau 15 : Impact financier de la réforme de la PAC

ANNEE	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Perte chaque année en €/PLACE	/	-6	-10	-8	-7	-7	-3
En cumulé par rapport 2013 en €/PLACE		-6	-16	-24	-31	-38	-41 (-52%)

(Simulation réalisée avec l'outil des Chambres d'agriculture sur des exploitations spécialisées sans terres)

En 2014, les aides PAC des ateliers spécialisés se situent à **70 € net/place**. Pour rappel, elles étaient de **76 € net /place en 2013**. Les producteurs ont perdu 6 €/place entre 2013 et 2014 et encore 10 €/place supplémentaire entre 2014 et 2015.

Pour les élevages avec d'autres ateliers, l'atelier veau enregistre une perte quasi-identique aux spécialisés.

Certaines entreprises compensent en partie la baisse des aides PAC.

2.4 LES CHARGES

Le tableau n° 16 ci-dessous présente les différentes charges des producteurs de veaux de l'observatoire. Les chiffres sont issus des comptabilités. Les coûts sont exprimés en €/PLACE.

Tableau 16 : repères sur les postes de charges variables

€/ PLACE		Clôtures comptables 2014-2015				Facteurs de variation possibles
	Nombre de données	MOY	% INF	% SUP		
ENERGIE						
Gaz	45	17,7	12	22,8	Prix, Quantité (cf. paragraphe suivant)	
Electricité (eau de buvée + bâtiment)	6	26,6	22,3	31,7		
Bois	4	8,1	4,8	11,5	Bois acheté (repère du ¼ supérieur) ou produit sur l'exploitation (coût du broyage)	
Electricité pour la ventilation, l'éclairage, les vis, ...	33	9,8	6	13,6		
EAU						
Eau provenant du réseau pour la buvée et avec compteur séparé	48	6,5	1	12,2	Origine de l'eau (réseau ou puits → repère du ¼ inférieur), quantité et coût du m ³ d'eau (cf. paragraphe suivant)	
	11	8,4	3,2	13,5		
LAVAGE						
Prestation par un tiers	27	7	3,7	10,4	Tous les lavages sont-ils faits par entreprise ou 1 lavage sur 2 ?	
Location pompe	11	2,6	1,1	4		
EPANDAGE						
Coût hors amortissement et entretien du matériel en propre	21	6,7	1,4	11,1	Quelle part réalisée par l'exploitant avec son propre matériel et quelle part déléguée à l'ETA, la CUMA ? Différence de coût en fonction de la distance des parcelles, du matériel, ... <i>NB : le ¼ sup correspond à ceux déléguant totalement</i>	
ASSURANCE ATELIER						
Repère chez les spécialisés	28	4,8	2,2	8,2	Type de contrat (assurance bâtiment, assurance perte de marge, remplacement en cas d'accident ou de maladie, risque fiscal)	
	16	6,2	3,9	9,5		
ENTRETIEN						
Repère chez les spécialisés					Variable d'une année sur l'autre en fonction des pannes <i>NB : ¼ inf → achats de tétines, tapis et ¼ sup → réparation d'équipements (chaudière, pompe, automate de préparation)</i>	
MATERIEL	17	5,7	0,5	14,7		
BATIMENT	14	3,5	0,5	8,8		
FRAIS d'ELEVAGE (EDE, CVO, ...)						
	38	2	0,8	4	EDE entre 0,6 et 1 €/veau en fonction des départements CVO : 0,14 €/veau <i>Prise en charge par certains intégrateurs</i>	
MAIN D'ŒUVRE						
salarinée	5	43,2	17	62	Main d'œuvre occasionnelle pour du remplacement afin de partir en week-ends, congés ou pour aider à la mise en place du lot, à tondre les veaux ou au lavage du bâtiment. <i>NB : trouver de la main d'œuvre qualifiée en veau de boucherie est très difficile</i>	
occasionnelle	19	4,6	1,5	9,3		

➤ LE COUT DE L'ENERGIE : PRINCIPAL POSTE DE CHARGES

Deux tiers des ateliers utilisant le gaz ont une charge « énergie » entre 17 et 25 € par place et deux tiers des ateliers utilisant l'électricité se situent entre 21 et 30 € par place.

Les 2 sources d'énergie ne sont pas à comparer de manière brute avec les chiffres ci-dessus. En effet, pour les producteurs utilisant le gaz, il faut rajouter le coût de l'électricité utilisée pour le bâtiment (ventilation, éclairage) et l'amortissement de la chaudière et pour les producteurs utilisant l'électricité, l'amortissement du chauffe-eau.

Dans l'observatoire, d'autres sources énergétiques (méthanisation, bois, Pompe à Chaleur, solaire thermique) sont utilisées mais le coût n'est pas indiqué ici car ce sont souvent des installations récemment mises en place.

Les consommations de gaz

Tableau 17 : Repère sur les consommations de gaz

Clôtures comptables 2014-2015				
	Nombre de données	MOYENNE	¼ INF	¼ SUP
Quantité de GAZ en kg / PLACE	28	20,3	16	24,9

La moitié des ateliers consomment entre 18 et 22 kg de gaz/place. Pour un atelier de 323 places, comme dans notre observatoire, cela correspond à une consommation moyenne de 6,6 T de gaz par an. L'écart de quantité de 9 kg/place entre le maximum et la moyenne représente une perte de 2500 € en partant sur le prix du gaz de 2014.

Explications possibles sur les écarts de quantités de gaz utilisées par place : nombre de lots par an, répartition des lots dans l'année (hiver/été), température de dilution de la poudre, isolation de la cuve, longueur du réseau. Pour plus d'informations, se référer à la plaquette « Consommation d'énergie en bâtiment veau de boucherie » février 2010 (Institut de l'Elevage - Chambres d'agriculture de Bretagne - GIE Elevages de Bretagne).

Il existe un lien théorique entre la quantité d'énergie utilisée et la température de dilution de la poudre : 1°C de plus représente une dépense de 2 à 3 kWh/veau de plus. Aujourd'hui, il existe 2 procédés pour produire les aliments d'allaitement : le ré-engraissement par voie humide (Celtlait, Euroveau, Sofivo) et le ré-engraissement par voie sèche (Denkavit, Vandrie, Serval) qui nécessite une température de dilution plus élevée. C'est ce qu'on appelle la « poudre grasse ». L'avantage de cette poudre est de ne pas faire de poussière mais son inconvénient est une tendance à colmater les boitards.

La bonne température de dilution de la poudre en fonction du type d'aliment est primordiale pour permettre la bonne émulsion des graisses contenues dans l'aliment d'allaitement. Des essais à la station expérimentale veaux de boucherie du Rheu (35) ont été réalisés pour tester une dilution de la poudre à température modérée (45°C) : programme Kenaveau. Les résultats sont disponibles sur le site de l'IDELE.

Le prix du gaz

Après avoir énormément augmenté de 2009 à 2012 (+35% en 4 ans), le prix du gaz se stabilise : autour de 880 €/T observé dans l'enquête 2014-2015. Certains producteurs paient la location de cuve et d'autres

non, certains bénéficient de remises sur des grosses quantités et enfin certains se « couvrent » avec des contrats.

Tableau 18 : Evolution du prix du gaz

€/T	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2014-2015
MOYENNE du prix du gaz	649	734	871	897	877	882	880

Les consommations d'eau hors lavage : 4 m³/place

Le tableau ci-dessous présente les consommations d'eau pour la buvée et l'apport hydrique pour les exploitations de l'observatoire utilisant l'eau du réseau et avec un compteur séparé :

Tableau 19 : Repère sur les consommations d'eau HORS LAVAGE

	MOYENNE	¼ INF	¼ SUP
Quantité d'EAU en m³ / PLACE	4	3,04	5,7

Explications possibles sur les écarts de quantités consommées par place :

- Pour l'eau nécessaire à la reconstitution de la buvée : le plan de rationnement (concentration et litrage) et la durée d'engraissement,
- Pour l'eau pour l'apport hydrique : la quantité d'aliment fibreux, la durée d'engraissement, la période d'engraissement, les pratiques (pipettes – temps d'accès, eau distribuée dans l'auge)

Pour le lavage, il faut compter 0,8 m³ supplémentaire d'eau par place d'après les références de la plaquette « Economiser l'eau en élevage de veau de boucherie » mai 2013 (Institut de l'Elevage - Chambres d'agriculture de Bretagne - GIE Elevages de Bretagne).

Les frais vétérinaires (à titre indicatif puisque pris en charge par l'intégrateur)

Sur 142 lots, les frais vétérinaires sont en moyenne de 21 €/veau sorti mais peuvent varier du simple au triple (de 12€ à 31€) : quelles répercussions pour le producteur en matière de temps de travail pour effectuer les soins ?

2.5 LES INVESTISSEMENTS

Dans l'enquête de cette année de l'observatoire, **1 producteur sur 2** a réalisé des investissements. Ils portent prioritairement sur **les silos pour l'aliment fibreux et les équipements pour l'aliment fibreux (auges et équipements de distribution)**.

Tableau 20 : Détail des investissements

	Libellé	Nombre réalisations	MONTANT MOYEN	MIN	MAX	FINANCEMENT
LAIT	Préparation automatique + ballon	1	13 190 €			
	Pistolet de distribution wifi	6	2 500 €	2 100 €	3 000 €	
	Isolation local ballon stockage	1				
FIBRES	Silo	15	5 200 €	3 200 €	9 900 €	Aides intégrateurs (1/3 projets) Prime vrac aliment fibreux Financement par le producteur avec une retenue sur la prime vrac
	Vis de reprise + compteurs stock	2	2 900 € pour des silos 18 m ³			
	Contrôle stock Zéphir	1	560 €			
	Chaîne à pastilles - Vis à spires	2	20 €/place 32 €/place			Aides PMBE
	Chariot mélangeur-automoteur-distributeur	2	13 425 €	10 750 € pour 440 places	16 100 € pour 350 places	
	Mélangeuse à poste fixe	2	8 300 €	7 000 € pour 240 places avec projet d'extension	9 600 € pour 780 places	Aides intégrateurs Aides MSA
	Robot Ecorel au sol	1	17 700 € pour 400 places			
	Nourrisseurs	1	165 €/nourrisseur			
	Passages seaux à auges	18	34 €	15 €	84 €	Aides intégrateurs (80%projets) Emprunt bancaire (1/3 projets) ou intégrateurs Aides PMBE
	BATIMENT	Forage et traitement de l'eau	1	20 000 €		
Volets transparents		1	1 335 €			
Fosse géomembrane		1	23 €/m ³ (30 000 € pour 1300 m ³)			
Panneaux solaires thermiques		2	714 €/m ²	677 €/m ²	750 €/m ²	Fonds Chaleur (55% d'aides)
Ventilation		3	790 €/ventilateur et 15 000 € système ventilation dynamique			
Pipettes		1	35 €/place			

Explications possibles sur les écarts de coûts : matériel neuf ou occasion, négociation du prix, options, travaux clés en main ou participation éleveur, qualité des matériaux, etc...

➤ LES AIDES EXISTANTES

PCAFA

En 2015, un nouveau dispositif de soutien aux investissements des exploitations agricoles a vu le jour : le **Plan pour la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAFA)**. Ce plan s'inscrit dans le cadre de la Programmation Européenne 2014-2020 et des Programmes de Développement Rural Régional (PDRR) désormais mis en œuvre sous l'autorité des Régions. Son financement est assuré pour l'essentiel par l'Europe (FEADER), l'Etat (Ministère de l'Agriculture), les Conseils Régionaux et, suivant le cas, les Conseils Départementaux et les Agences de l'Eau.

De manière générale, concernant les élevages de veaux de boucherie, il permet d'aider la construction ou la rénovation des bâtiments d'élevage et des équipements qui leur sont associés, mais également la gestion des effluents dans certaines régions. Suivant les régions, les modalités peuvent être différentes concernant les montants subventionnables (plancher et plafond), les taux de subvention et les investissements éligibles.

Région	Plancher d'investissement éligible	Plafond d'investissement éligible		Taux de base de subvention en VEAU de BOUCHERIE et majoration JA
Bretagne	15 000 €	120 000 €		35% (+ 10% JA)
		<i>Gaec 2 associés</i>	170 000 €	
Pays de la Loire	10 000 €	80 000 €		30% (+ 10% JA)
		<i>Gaec 2 associés</i>	160 000 €	

En Pays de la Loire, pour bénéficier de l'aide PCAFA, il faut justifier de la réalisation d'une formation agro écologique avant le paiement du solde de la subvention.

Programme « Eco Energie Lait »

Afin de diminuer le coût de l'énergie dans les élevages, un dispositif de subvention géré dans le cadre du programme « éco énergie lait », financé par le Fonds Chaleur de l'Ademe, permet de soutenir les investissements dans les panneaux solaires thermiques.

Plan Bois Energie Bretagne

Toujours dans l'objectif de baisser le coût de l'énergie, le Plan Bois Energie Bretagne (financement : Ademe, Région et Départements) soutient les investissements dans les chaudières à bois. L'association AILE accompagne le projet du point de vue technique et dossier de subvention.

Aides de la MSA

Pour les exploitations employant entre 0,5 et 10 salariés, l'aide financière simplifiée agricole (AFSA) est un dispositif visant à améliorer la santé (notamment les troubles musculo-squelettiques) et la sécurité. Pour les exploitations sans salariés, certaines MSA proposent des aides aux conditions de travail.

Ces subventions peuvent aider les projets au niveau financier mais en premier lieu, il convient de bien réfléchir aux aspects techniques : fonctionnement, adaptabilité avec les bâtiments/équipements existants, fiabilité, évolutions possibles des équipements.

2.6 LES RESULTATS ECONOMIQUES

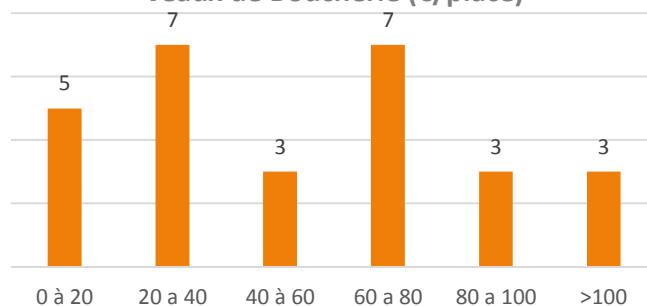
➤ LES ANNUITES

Sur 28 exploitations de l'échantillon, le montant moyen des **annuités liées à l'atelier veaux de boucherie** est de **55 €/place**.

Tableau 21 : Repère sur les annuités

	MOYENNE	¼ inf	¼ sup
Annuités €/place	55	17	103

Graphique 13 : répartition des annuités Veaux de Boucherie (€/place)



Les écarts peuvent s'expliquer par :

- La stratégie d'investissements/modernisation de l'atelier
- La date des investissements
- Le montant des investissements : part d'auto-construction, négociation des prix
- Le mode de financement : aides publiques, aides des intégrateurs, part d'autofinancement, taux d'intérêt, durée de remboursement

➤ APPROCHE DU RESULTAT ECONOMIQUE DE L'ATELIER VEAUX

Cette partie a pour objectif d'approcher le résultat économique annuel de l'atelier veaux de boucherie de l'année 2014. Il est **reconstitué à partir des chiffres moyens observés sur chacun des postes et exprimé en €/PLACE/UTH** : pour rappel, la productivité du travail est en moyenne de 325 places/UTH (cf. partie 1.2, tableau 3).

LES PRODUITS :

- **Les prestations** : prestation de 93 €/veau sorti **en 2014** (cf. partie 2.2), rotation de 1,9 bande/an (cf. partie 2.1), taux de mortalité de 4,3 %
 - o Au final : 93 € x 1,8 veau sorti/place = **167 €/place**
- **Les aides PAC** net 2014 décrites dans la partie 2.3 : **70 €/place**

LES CHARGES :

- **Les charges variables** décrites dans la partie 2.4 dont voici le détail : attention, ce sont des moyennes qui cachent des valeurs minimum et maximum très différentes

	€/place
Gaz	17,7
Electricité	9,8
Eau	8,4
Lavage	7
Epandage (non délégué à 100%)	6,7
Assurance	4,8
Entretien matériel et bâtiment	9,2
Frais élevage	2
Main d'œuvre occasionnelle	4,6
TOTAL	70 €/place

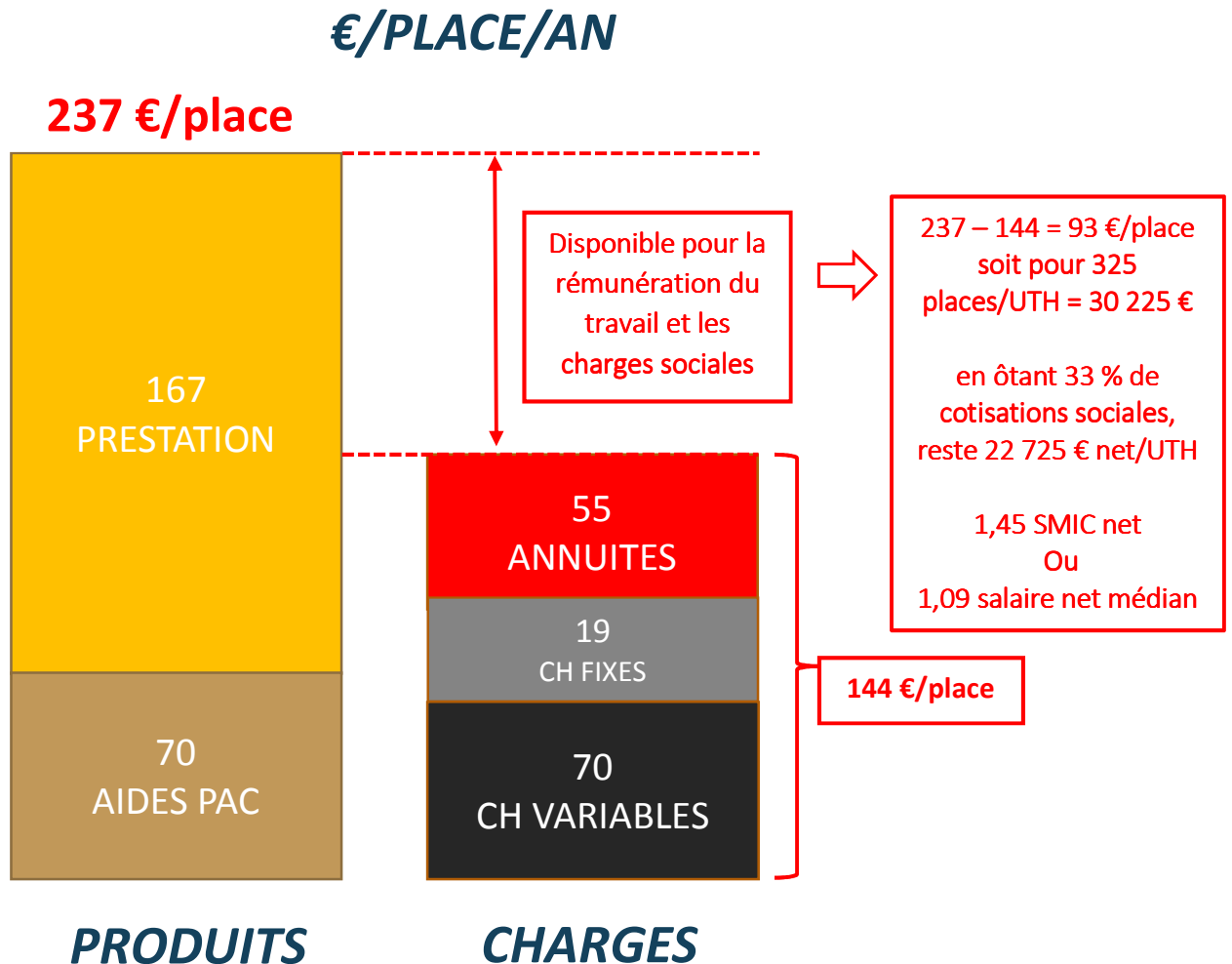
- **Les charges fixes** ont été collectées cette année pour la première fois dans l'observatoire. Ces charges recouvrent :

	€ au global
Honoraires (comptabilité, prestations de services)	3 000 €
Formation – documentation	200 €
Missions – réceptions	500 €
Téléphone – internet- frais postaux	900 €
Frais et services bancaires	400 €, soit 33 €/mois
Cotisations professionnelles (syndicats, service de remplacement)	300 €
Impôts, taxes (dont ADAR)	350 €
Frais Financiers CT, OC, agios	500 €
TOTAL	6 150 €, soit 19 €/place pour 323 places

Remarque : en fonction de la typologie de l'exploitation, ces charges fixes peuvent être moins importantes si elles sont diluées sur l'ensemble des ateliers

- **Les annuités** décrites dans cette partie 2.6 : **55 €/place**

Graphique 14 : reconstitution du résultat économique annuel 2014 d'un atelier veau de boucherie (approche « trésorerie »)



Hypothèses retenues :

- Pour la comparaison avec le SMIC : heure du dimanche et jours fériés comptés au double sur la base de 1800 h/UTH (cf. partie 3) et SMIC net 2014 : 13 632 €
- Pour la comparaison avec le salaire net médian 2012 : 20 760 € (salariés en équivalent temps plein du secteur privé et des entreprises publiques) ; ce critère « médian » divise la population en deux, la moitié gagnant moins, l'autre plus (source INSEE)

Avec cette approche, on peut dire que dans l'observatoire, en 2014, l'atelier veaux MOYEN dégage :

- un produit total de 237 €/place, composé à 70 % par les prestations et à 30% par les aides PAC contre 34 % l'année dernière. Du fait de la réforme de la PAC, cette part va constamment diminuer dans les 5 prochaines années.
- des charges de 144 €/place, composées à 48% par les charges variables, 13% par les fixes et à 39 % par les annuités

Attention, quelques euros d'écart par rapport aux chiffres moyens ont un impact important en terme de disponible : **un écart de + ou – 3 €/place équivaut à un écart de disponible de + ou – 1 000 €**. Le tableau n°22 ci-dessous présente l'impact d'un écart par rapport aux chiffres moyens du graphique 14:

Tableau 22 : Impact financier de la variabilité de certaines composantes du « disponible »

PRODUITS	PRESTATIONS	14 €/veau d'écart de prestations entre la moyenne et le ¼ supérieur, soit 26 €/place = 8 700 € de disponible en plus + 0,1 veau sorti/place = 9,3 €/place de produit en plus = 3100 € de disponible en plus														
CHARGES	CHARGES VARIABLES	5,70 €/place d'écart de coût du gaz entre la moyenne et le ¼ inférieur = 1 900 € de disponible en plus 3,40 €/place d'écart de coût de lavage par un tiers entre la moyenne et le ¼ supérieur = 1 100 € de disponible en moins														
	CHARGES FIXES	Les 19 €/place correspondent plutôt à la fourchette haute (producteurs spécialisés) mais la charge affectable à l'atelier veau peut être plus faible s'il existe d'autres ateliers														
	ANNUITES	Les écarts d'annuités font varier le disponible du simple au triple :														
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>€/place</th> <th>¼ INF</th> <th>MOY</th> <th>¼ SUP</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Annuités</td> <td></td> <td>17</td> <td>55</td> <td>103</td> </tr> <tr> <td>Disponible</td> <td></td> <td>131</td> <td>93</td> <td>45</td> </tr> </tbody> </table>		€/place	¼ INF	MOY	¼ SUP	Annuités		17	55	103	Disponible		131	93
	€/place	¼ INF	MOY	¼ SUP												
Annuités		17	55	103												
Disponible		131	93	45												

A la vue de la variabilité des résultats, à chaque producteur de veaux de boucherie de refaire cette approche économique pour son atelier avec ses propres chiffres pour connaître la rentabilité de son atelier !

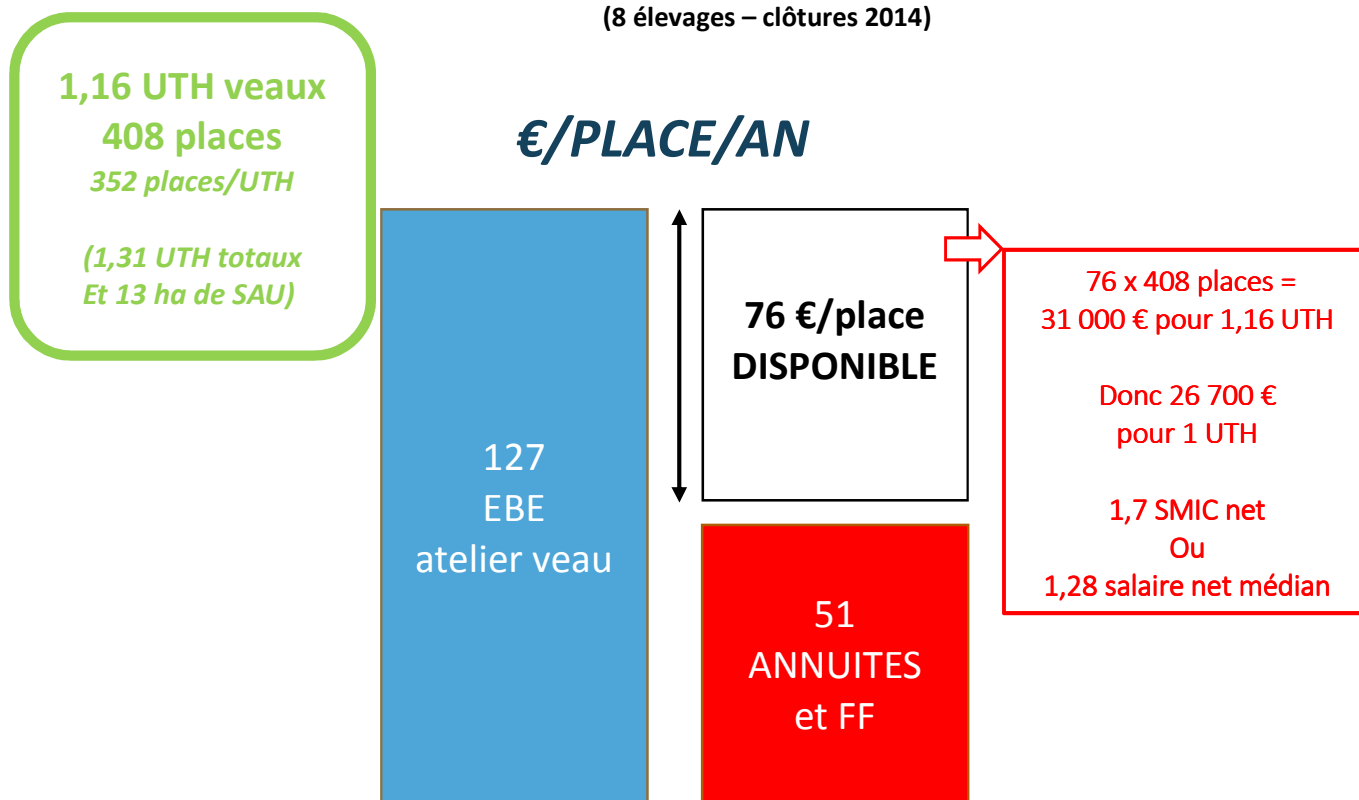
Pour conclure, afin d'améliorer la rémunération du travail, citons plusieurs pistes :

- Conforter ses prestations par les résultats techniques
- Maîtriser ses charges
- Raisonner ses investissements
- Et enfin, raisonner la productivité du travail.

➤ LES RESULTATS ECONOMIQUES DES PRODUCTEURS SPECIALISES

Les résultats économiques des producteurs spécialisés (avec et sans cultures) ont été relevés à partir de leur comptabilité de gestion.

Graphique 15 : Résultat économique moyen des producteurs spécialisés sur l'ATELIER VEAU de BOUCHERIE (8 élevages – clôtures 2014)



NB : dans l'EBE, les cotisations sociales sont déjà déduites

Hypothèses retenues :

- afin de réaliser une approche uniquement de l'atelier veau, nous avons pris comme hypothèse d'enlever 300 €/ha d'EBE lié aux cultures de vente, soit l'équivalent des aides PAC
- Pour la comparaison avec le SMIC : heure du dimanche et jours fériés comptés au double sur la base de 1800 h/UTH (cf. partie 3) et SMIC net 2014 : 13 632 €
- Pour la comparaison avec le salaire net médian 2012 : 20 760 € (salariés en équivalent temps plein du secteur privé et des entreprises publiques) ; ce critère « médian » divise la population en deux, la moitié gagnant moins, l'autre plus (source INSEE)

Les résultats économiques des producteurs spécialisés confirment l'approche économique présentée précédemment (graphique 14) : en 2014, leur atelier veaux a dégagé en moyenne un disponible de 76 €/place avec un niveau d'annuités de 51 €/place.

3 LE TRAVAIL EN ATELIER VEAUX DE BOUCHERIE

Le temps de travail et les conditions dans lequel il est réalisé sont des préoccupations majeures pour les éleveurs de veaux de boucherie. L'évolution des plans d'alimentation conduit les éleveurs à distribuer plus d'aliments fibreux, ce qui complexifie les tâches. Un certain nombre d'élevage a déjà modifié ces équipements pour améliorer le temps passé et réduire la pénibilité. C'est dans ce contexte que l'observatoire a sollicité les éleveurs pour réaliser un bilan travail quantitatif.

➤ METHODE

Cette enquête comporte deux volets. Le premier concerne le travail d'astreinte journalier avec l'alimentation lactée et fibreux, le soin aux veaux, l'observation et tout ce qui se passe quotidiennement dans le bâtiment. Le deuxième volet concerne toutes les tâches ponctuelles de l'atelier, comptabilisées pour un lot:

- réception et départ des veaux
- prises de sang et recharge
- tonte
- lavage
- administratif
- allotement
- gestion des babybox
- épandage
- entretien, réparation matériel et bâtiment
- autres

➤ BASE DE DONNEES

Près d'une centaine de données a été collectée auprès des éleveurs de l'observatoire et d'autres éleveurs ayant participé aux réunions de diffusion des résultats. Près des deux tiers des données sont retenues ici pour une analyse plus approfondie, ce sont principalement les élevages de l'observatoire pour lesquels nous disposons de données structurelles et qualitatives. Une partie des éleveurs délègue certaines tâches comme le lavage (pour 50% de l'échantillon), l'épandage (40%), la tonte (1 éleveur sur 5 délègue ou ne fait pas de tonte). Cette main d'œuvre extérieure payée n'est pas comptabilisée dans les bilans travail. A l'inverse certaines tâches font appel à de la main d'œuvre familiale ou d'entraide qui est comptabilisée dans notre enquête.

➤ RESULTATS

Près de 6 heures par place en moyenne

En moyenne, le travail annuel passé pour une place de veau de boucherie est de 5 heures 54 minutes. Ce temps varie de moins de 3 heures à plus de 10 heures. Le tri sur le temps annuel par place nous donne des écarts importants : temps annuel qui varie du simple au double entre le quart inférieur et le quart supérieur comme le montre le tableau 23.

Tableau 23 : Temps passé par place

	Temps annuel par place (heure)	Temps par veau entré (heure)	Taille atelier Nombre de places
MOYENNE	5 h 54	3 h 04	318
Quart temps inférieur	4 h 00	2 h 06	402
Quart temps supérieur	8 h 18	4 h 18	277

Les plus efficaces ont le plus souvent des tailles d'ateliers plus importants (402 places), supérieurs d'une centaine de places par rapport à la moyenne (318 places) et de 150 places par rapport au quart supérieur (277 places). La différence de temps passé vient principalement du **travail d'astreinte quotidien**. Sur les postes de tâches ponctuelles ramenés au lot, on n'observe aucune différence de temps passé (réception, départ, tonte, prise de sang, lavage, administratif...).

Le temps de travail d'astreinte : 87 % du temps total

Le temps de travail quotidien dans le bâtiment

Les éleveurs passent en moyenne 1h36 par jour pour 100 veaux dans leur bâtiment : deux tiers du temps étant consacré à la buvée.

Tableau 24 : Temps total passé dans le bâtiment (en Heure par jour / 100 veaux)

Tri sur le temps annuel passé par place	Quart temps inférieur	MOYENNE	Quart temps supérieur
Buvée	40 minutes	1 h	1h30
Distribution aliment fibreux	10 minutes	16 minutes	30 minutes
Soins aux veaux et autres	10 minutes	20 minutes	20 minutes
TOTAL	1 heure	1 h 36 pour 100 veaux	2 h 20



Distribution de l'aliment fibreux

La distribution de l'aliment fibreux prend en moyenne 16 minutes par jour pour 100 veaux : plus la quantité d'aliment fibreux est importante et plus les éleveurs passent du temps (cf. tableau 25)

Tableau 25: Temps de distribution de l'aliment fibreux

Tri sur le temps de distribution aliment fibreux	Temps par jour pour 100 veaux	Quantité d'aliment fibreux
MOYENNE	16 minutes	121 kg/veau
Quart temps inférieur	6 minutes	101 kg/veau
Quart temps supérieur	30 minutes	153 kg/veau

Si on analyse le temps pour distribuer l'aliment fibreux au regard des équipements, les élevages équipés de chaînes-vis-chariot-robot passent 11 minutes/jour/100 veaux, soit 30 % de temps en moins que la moyenne. Les éleveurs n'ayant pas de silo pour l'aliment fibreux passent 20 minutes/jour/100 veaux, soit 25 % de temps en plus.

Les tâches ponctuelles

Tableau 26 : Repères de temps sur les tâches ponctuelles

Tri sur le temps annuel passé par place	Réception, départ	Prise de sang, recharge	de Tonte	Lavage	Adminis- tratif	Autres	Total temps
Moyenne (MINUTES par place)	7	6	4	11	6	9	<u>43</u>
Quart temps inférieur	5	4	4	6	5	6	<u>30</u>
Quart temps supérieur	10	6	4	16	7	12	<u>55</u>

En moyenne, sur les 5 h 54 de temps de travail annuel par place, les tâches ponctuelles ne représentent **que 43 minutes annuelles par place** : 30 minutes pour les « moins de temps » et 55 minutes pour les « plus de temps ». La différence entre les quarts extrêmes n'explique que **10 % de l'écart** de temps global.

Sur le poste réception/départ des veaux, on observe un temps de 6 heures pour un lot de 100 veaux (arrivée-départ) avec de très gros écarts (temps variant du simple au triple). Les facteurs d'explication sont : le nombre de veaux par chargement (arrivée-départ), le tri et la circulation des animaux dans les bâtiments. Vers l'abattoir, on observe des chargements de quelques veaux à un maximum d'environ 86 veaux par départ.

Sur le poste prise de sang et recharge en fer, on observe un temps de 5 heures pour un lot de 100 veaux avec des écarts liés au nombre de prises de sang (de 1 à 3), de recharge et les équipements.

Certaines tâches ponctuelles nécessitent de la main d'œuvre supplémentaire, notamment pour la réception des veaux et les prises de sang et recharge. Dans beaucoup d'élevages, cette main d'œuvre est

bénévole : associés, parents retraités, mari ou femme ; dans le cas contraire, il faut prévoir ce coût supplémentaire de main d'œuvre dans les charges.

Temps de travail de l'atelier veau : 1 800 heures par an et par UTH veaux

En moyenne, pour ces enquêtes travail, la main d'œuvre consacrée à l'atelier veau de boucherie est de **0,99 UTH** pour 318 places soit **323 places par travailleur**, soit la même dimension que l'ensemble de l'observatoire. Par contre le quart inférieur (moins de temps passé) dispose de 402 places pour 1,09 UTH, soit 369 places par travailleur et le quart supérieur gère 277 places avec 1,00 UTH.

En comparant les temps de travail annuel et la main d'œuvre à dire d'éleveur, on obtient en moyenne 1782 heures pour 0,99 UTH soit **1800 heures par travailleur**. Les plus efficaces passent 1 560 heures pour 1,09 UTH soit **1430 heures par travailleur** et les moins efficaces 2 198 heures pour 1,00 UTH. Ramené au travailleur, on comptabilise **768 heures annuelles d'écart** comme l'indique le tableau 27.

Tableau 27 : Efficacité de la main d'œuvre

Tri sur le temps annuel passé par place	Main d'œuvre atelier en UTH veaux	Nombre de places par UTH veaux	Temps de travail annuel par travailleur (heures)
MOYENNE	0,99	323	1800
Quart temps inférieur	1,09	369	1430
Quart temps supérieur	1,00	277	2198

L'analyse quantitative du temps de travail annuel ne doit pas occulter l'aspect qualitatif et le degré de pénibilité de certaines tâches. Pendant presque 11 mois de l'année, c'est un travail 7 jours sur 7.

Des équipements assez proches

Avec l'évolution des plans d'alimentation et l'augmentation récente des quantités d'aliment fibreux distribuées, on doit s'interroger sur l'incidence des équipements sur le temps de travail et sa pénibilité. Pour chaque groupe d'efficacité, l'analyse des équipements nous donne des choses assez comparables :

- Une préparation automatique du lait pour 90% des producteurs
- Et une même part d'équipements « **seau (lait et fibre)** » et « **seau (lait) + auges (fibre)** » dans tous les groupes. On remarque l'apparition récente de l'alimentation avec « auge » pour le lait et l'aliment fibreux dans tous les groupes.

Le tableau 28 reprend le descriptif des équipements.

Tableau 28 : des équipements comparables

Tri sur le temps annuel passé par place	Equipements pour l'alimentation
MOYENNE	18 seau (lait et fibreux), 21 seau + auge (fibreux), 10 auge, 9 seau + nourrisseur, 3 DAL, 1 auge + nourrisseur
Quart temps inférieur	6 seau, 4 seau + auge, 2 auges, 3 seau + nourrisseur,
Quart temps supérieur	5 seau, 5 seau + auge, 3 auges, 1 seau + nourrisseur, 1 DAL

Au vue de ce tableau, l'écart d'efficacité ne semble pas venir des équipements qui sont comparables dans les 3 groupes. La différence comme dans d'autres filières vient avant tout de l'éleveur. Certains peuvent être méticuleux et soigner la propreté du bâtiment, des seaux ou des auges. L'organisation du temps de travail peut également dépendre des contraintes externes (enfants, responsabilité professionnelle ou extra-professionnelle, etc ...). La taille d'atelier plus importante permet le plus souvent une plus grande efficacité au quotidien comme nous l'avons observé ici. Cependant quelques élevages de petites tailles peuvent être efficaces : en effet, un tiers du groupe efficace (1/4 temps inférieur) possède un atelier de 200 à 285 places.

Des délégations possibles

On a observé que la moitié de nos éleveurs délègue le **lavage**. En dehors de la différence de coût du lavage observé, il est intéressant d'analyser le temps ainsi économisé, sans parler de la pénibilité et de la qualité du lavage. Les éleveurs qui lavent eux-mêmes passent en moyenne **20 minutes annuelles par place (soit 11 minutes/place lavée)**. Déléguer cette tâche, c'est une centaine d'heures économisées par an pour notre taille moyenne d'atelier de 318 places et pour un coût annuel qui varie de 6 à 13 € par place.

20 % de nos éleveurs délèguent la tonte ou ne tondent pas. Les éleveurs qui **tondent** eux-mêmes passent en moyenne **3 minutes par veau**. Déléguer cette tâche, c'est environ 30 heures économisées par an pour notre taille moyenne d'atelier de 318 places et pour un coût qui varie autour de 1 € par veau.

Enfin, concernant l'**épandage du lisier**, 42 % de nos éleveurs délèguent cette tâche. Les éleveurs qui **épandent** eux-mêmes passent en moyenne **4 minutes 30 par veau produit**. Déléguer cette tâche, c'est environ 45 heures économisées par an pour notre taille moyenne d'atelier de 318 places.

4 CONTACTS REGIONAUX

Enquêtes réalisées par les Chambres d'agriculture



BRETAGNE

Aurélie PAROIS

Pôle Herbivores - Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne

35042 RENNES Cedex

Tél. : 02-23-48-26-90 Mobile: 06-22-53-20-84

Mail : aurelie.parois@bretagne.chambagri.fr

PAYS DE LA LOIRE

Bertrand GALISSON

Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire

Tél. : 02-49-18-78-76 Mobile: 06-26-64-30-51

Mail: bertrand.galisson@maine-et-loire.chambagri.fr

Charlotte MORIN Chambre d'agriculture de la Mayenne

Olivier RANCHY Chambre d'agriculture de la Sarthe

Franck CHAIGNEAU Chambre d'agriculture de la Vendée



Avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
«développement agricole et rural»